

# Parcours de prescription pour la pré-indication des « maladies respiratoires rares »



## Première consultation médicale et RCP d'amont

Votre patient est éligible au séquençage du génome à très haut débit (STHD). Après l'avoir informé, vous devez inscrire son dossier (selon sa pathologie) à l'une des 6 RCP thématiques génomiques RespiFIL : <u>https://respifil.fr/professionnels/rcp-nationales/</u>



La RCP thématique génomique RespiFIL a validé l'indication au séquençage du génome pour le patient que vous avez présenté.

Vous allez pouvoir réaliser une e-prescription sur les laboratoires de biologie médicale (LBM) de séquençage à haut débit du génome (FMG) AURAGEN ou SeqOIA selon votre localité.

- AURAGEN : l'outil de prescription est HYGEN
- SeqOIA : l'outil de prescription est SPICE

## Compte pour la e-prescription

- La demande de création de compte pour SeqOIA comme pour AURAGEN nécessite de compléter le formulaire dédié.
- C'est le chargé de parcours génomique qui s'occupe de la logistique des échantillons.



Des chargés de parcours génomique peuvent vous accompagner et faciliter les prescriptions sur les outils de prescription. <u>Consulter la liste selon votre établissement</u>

## Avant la deuxième consultation : e-prescription

#### 1<sup>ère</sup> étape : faire une e-prescription

Après la création de votre compte sur <u>HYGEN</u> ou <u>SPICE</u> en tant que prescripteur, vous devez générer une **nouvelle prescription** (pour la **pré-indication maladies respiratoires rares**), puis saisir les informations du patient (renseignements cliniques, CR RCP, résultats génétiques préalables, etc.)

#### 2<sup>ème</sup> étape : envoyer un mail au coordonnateur

Prévenez le **Pr David MONTANI (**<u>david.montani@aphp.fr</u>**), le coordonnateur de la pré-indication** « **maladies respiratoires rares** » pour qu'il **valide la demande de prescription** pour votre patient. Une fois que ce sera fait, vous recevrez un mail de confirmation.

#### 3<sup>ème</sup> étape : compléter le formulaire de prescription

Connectez-vous de nouveau à <u>HYGEN</u> ou <u>SPICE</u>, et récupérez les consentements que vous aurez à faire signer à votre patient et à ses apparentés.

N'oubliez pas de leur donner la note d'information également.



### Pendant la deuxième consultation

#### 1<sup>ère</sup> étape : signer les consentements

#### Vous devrez faire remplir les consentements au patient et à ses apparentés.

(<u>Attention</u>, il existe trois types de consentements différents : pour patient majeur/patient mineur/tiers apparenté).

Vous devrez ensuite les ajouter au dossier sur HYGEN ou SPICE.

#### 2ème étape : prélever le patient et les apparentés

Le **patient et ses apparentés peuvent être prélevés**. La personne en charge du prélèvement doit signer le bon de prescription et le joindre aux prélèvements à envoyer.

Le prélèvement sanguin s'effectue dans des tubes en plastique en présence d'EDTA (bouchon violet) pour le patient et chacun de ses apparentés.

#### 3<sup>ème</sup> étape : envoyer les prélèvements

Les conditions de prélèvement et d'acheminement des prélèvements sanguins :

- Procédure AURAGEN
- Procédure SEQOIA

**ATTENTION** : avant tout envoi de prélèvements, vous devez vous assurer que la prescription concernée est validée dans l'outil de prescription. L'absence de validation est une non-conformité bloquante qui retarde la prise en charge.



### Interprétation et rendu des résultats

Les laboratoires AURAGEN et SEQOIA mettent à disposition les résultats qui sont interprétés par un (des) biologiste(s) agréée(s) par l'ABM et habilité(s) pour l'interprétation des données.

L'interprétation des variants d'intérêts est discutée en **RCP thématiques génomiques RespiFIL**, vous recevrez un mail vous invitant à récupérer le CR d'examen biologique pour votre patient dans HYGEN ou SPACE.



#### AURAGEN :

- <u>Mode d'emploi pour le prescripteur et documents</u> nécessaires (consentements, formulaires, etc.)
  <u>Midée tutorial</u> (dmin)
- <u>Vidéo tutoriel</u> (4min)
- Le mot de passe pour lire les documents protégés est « hygenmanuel »

#### SeqOIA :

- La prescription d'un examen pangénomique
- Vidéos tutoriels (5min)
- Les <u>documents</u> d'information (consentements, formulaires, conditions d'acheminement des échantillons, etc.)